

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

SPECIALISATION DE CADRE DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE : 82 30 00 S 34 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

SPECIALISATION DE CADRE DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 26 janvier 2012, cette section vise à permettre à l'étudiant :

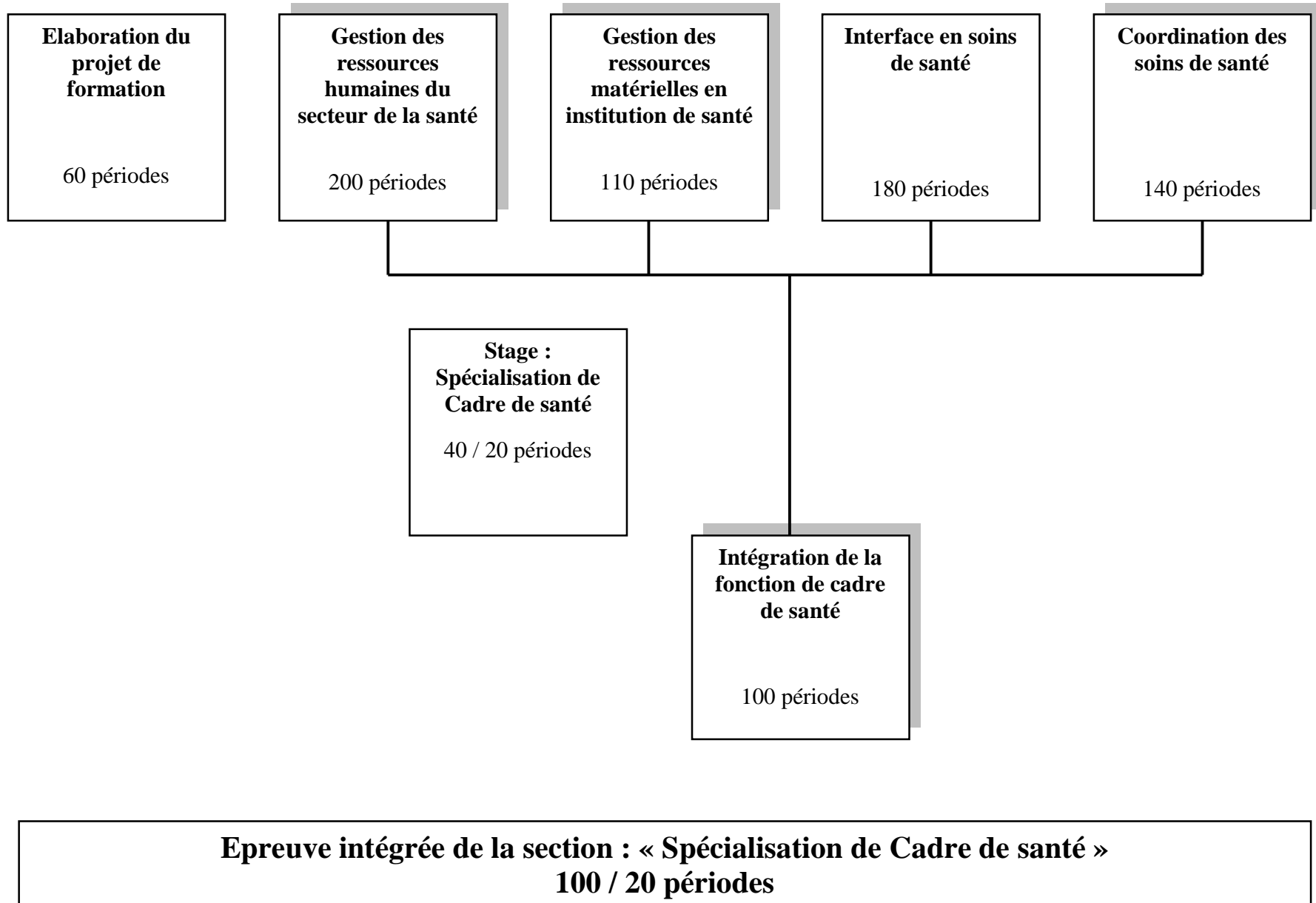
- ◆ d'organiser l'activité d'une unité de soins en coordonnant les ressources humaines et les moyens matériels du service selon les orientations de l'organisation et les impératifs de soins des bénéficiaires, en lien avec la politique institutionnelle ;
- ◆ de collaborer à la gestion du changement et au développement de la politique de santé de la structure professionnelle dans laquelle il exerce sa mission.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECTS
ELABORATION DU PROJET DE FORMATION	SCPA	8230 01 U34 D1	804		60	5
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR DE LA SANTE	SCPA	8230 02 U34 D1	804	X	200	15
GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES EN INSTITUTION DE SANTE	SCPA	8230 03 U34 D1	804	X	110	7
INTERFACE EN SOINS DE SANTE	SCPA	8230 04 U34 D1	804		180	14
COORDINATION DES SOINS DE SANTE	SCPA	8230 05 U34 D1	804	X	140	11
STAGE : SPÉCIALISATION DE CADRE DE SANTE	SCPA	8230 06 U34 D1	804		40/20	3
INTEGRATION DE LA FONCTION DE CADRE DE SANTE	SCPA	8230 07 U34 D1	804	X	100	10
ÉPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION : « SPECIALISATION DE CADRE DE SANTE »	SCPA	8230 00 U34 D1	804		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	930
B) nombre de périodes professeur	830
C) nombre d'ECTS suivis par l'étudiant	75

3. MODALITES DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Spécialisation de Cadre de santé¹ » de l'enseignement supérieur paramédical de promotion sociale et de type court.

⁽¹⁾ Le masculin est utilisé à titre épïcène.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

CADRE DE SANTE

Enseignement supérieur social de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 26/01/2012

CADRE DE SANTE ¹

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le cadre de santé est un professionnel qui participe à l'intégration de l'activité sanitaire qui lui est confiée dans l'ensemble des activités d'une institution hospitalière ou de soins.

Il peut exercer :

- **La fonction d'infirmier en chef d'une unité de soins**, en vertu de la législation fédérale en vigueur, il est ainsi responsable de l'organisation de la continuité et de la qualité de l'activité infirmière au sein de l'équipe qui lui est confiée par le chef du département infirmier. L'infirmier en chef collabore au développement de la politique infirmière de l'hôpital et l'applique au sein de son équipe. L'infirmier en chef peut être responsable pour le contrôle et l'évaluation de son équipe.
- **La fonction d'infirmier en chef**, en vertu de la réglementation régionale, dans les institutions pour personnes âgées.
- **La fonction de cadre en secteur ambulatoire.**
- **La fonction de cadre en secteur technique ou paramédical d'une structure hospitalière.**

Il organise l'activité et coordonne les ressources humaines et les moyens matériels d'un service selon les orientations de l'organisation et les impératifs de soins des bénéficiaires.

Par ses compétences d'analyse organisationnelle, de management de ressources humaines, de communication, de gestion quotidienne et de recherche d'amélioration des soins, il collabore à la gestion du changement et au développement de la politique de santé de la structure professionnelle dans laquelle il exerce sa mission.

Il participe à la gestion budgétaire de son service.

Il est l'interface entre le bénéficiaire et les professionnels de la santé afin d'assurer la cohérence et la qualité des services rendus. Il met en place des démarches favorisant le partenariat avec le bénéficiaire de soins et ses proches. En contact étroit avec les autres professionnels de la santé responsables des divers aspects des activités du service dont il a la gestion, il promeut la globalisation des soins au patient par une approche pluridisciplinaire.

Il accomplit sa mission dans le respect des cadres réglementaires éthiques et déontologiques.

II. TACHES

1. Dans son rôle d'interface

- Participer à la transposition de la vision stratégique de son institution ;
- Collaborer au développement de la politique de santé de la structure professionnelle dans laquelle il exerce sa mission ;
- Assurer une communication de qualité par la transmission d'informations, la concertation tant en interne qu'en externe, et ce dans le respect de la confidentialité ;

¹ Le masculin est utilisé à titre épïcène.

- Superviser l'accueil et l'encadrement des stagiaires, volontaires, ... ;
- Favoriser la collaboration avec différents partenaires intra et extra muros pour assurer la continuité de la prise en charge ;
- Contribuer à la recherche et au développement de la qualité ;

2. Dans son rôle de coordinateur des soins

- Assurer l'organisation des prises en charge des bénéficiaires ;
- Veiller à la qualité et la continuité des soins donnés par son équipe ;

3. Dans son rôle de gestionnaire des ressources humaines

- Déterminer les besoins nécessaires au fonctionnement du service tant sur la plan qualitatif que quantitatif ;
- Assurer une planification optimale du temps de travail du personnel ;
- Instaurer et garantir un climat propice à la qualité du travail de l'équipe ;
- Assurer le suivi, le soutien, la supervision, l'évaluation des membres de son équipe ;
- Favoriser le développement des compétences en promouvant et en intégrant une dynamique de formation continuée ;

4. Dans son rôle de gestionnaire des moyens matériels

- Assurer la gestion optimale des locaux et des matériels du service ;
- Veiller à l'approvisionnement des stocks nécessaires à la qualité des prestations ;
- Veiller à la gestion efficiente des dépenses de son service et à l'affectation du budget de l'unité.

III. DEBOUCHES

- Secteur hospitalier ;
- Secteur des soins à domicile ;
- Structures pour personnes âgées : maisons de repos, maisons de repos et de soins, ...
- Institution de réadaptation fonctionnelle ;
- ...

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ELABORATION DU PROJET DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE :82 30 01 U34 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ELABORATION DU PROJET DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'élaborer son projet de formation dans la perspective d'un projet professionnel en :

- ◆ précisant la fonction de cadre dans le contexte des soins de santé ;
- ◆ identifiant les compétences spécifiques à cette fonction ;
- ◆ débutant une réflexion visant à se situer personnellement vis-à-vis de lui-même, des clients, des membres d'une équipe pluridisciplinaire, de sa profession et de son environnement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier en soins infirmiers, Bachelier accoucheuse, Bachelier ou Grade équivalent de la catégorie paramédicale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Analyse de la fonction de cadre de santé	CT	B	30
Démarche de mise en place d'une offre de soins	CT	B	10
Sociologie de la santé	CT	B	8
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

l'étudiant sera capable :

4.1. En Analyse de la fonction de cadre de santé

- ◆ d'analyser la fonction de cadre de manière générale ;
- ◆ de découvrir la spécificité du cadre de santé au départ de témoignages de personnes ayant la responsabilité d'équipes de travail dans différents secteurs de soins de santé tant hospitaliers qu'extra-hospitaliers ;
- ◆ d'identifier les compétences-clés de la fonction de cadre ;
- ◆ de fixer les bases de son projet personnel de formation en relation avec les exigences et les ressources de la formation, les spécificités du contenu professionnel, les ressources et difficultés individuelles ;
- ◆ d'utiliser des outils d'évaluation diagnostique, et éventuellement de les adapter au contexte, en vue d'identifier ses motivations par rapport à :
 - ◆ sa formation,
 - ◆ son profil d'apprentissage,
 - ◆ les compétences déjà maîtrisées et celles à acquérir par comparaison avec les compétences-clés de la fonction de cadre.

4.2. En démarche de mise en place d'une offre de soins

- ◆ de se référer à des modèles conceptuels en vue d'adopter une démarche fondée sur une philosophie de soins ;
- ◆ d'adopter la rigueur scientifique et la logique pour mener une démarche de résolution de problèmes.

4.3. En sociologie de la santé

- ◆ de situer la politique de santé au sein de la politique socio-économique belge ;
- ◆ d'identifier les valeurs, les facteurs sociaux, anthropologiques et culturels qui conditionnent les représentations que les individus et les groupes ont de la santé.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ d'identifier et de développer les facettes de la fonction de cadre et les compétences requises pour l'exercer en intégrant les données issues :
 - ◆ de témoignages de cadres,
 - ◆ de l'analyse d'une description de fonction d'une institution,
 - ◆ de la synthèse et la critique d'un article sur cette fonction ;
- ◆ d'analyser une situation de soins et de proposer une démarche pour la faire évoluer en utilisant un modèle conceptuel ;
- ◆ d'ébaucher son projet personnel de formation dans le cadre des modalités d'études proposées par l'organisme de formation :
 - ◆ en se basant sur les différentes dimensions de la fonction de cadre, le contexte des soins de santé, les compétences-clés à développer ;
 - ◆ en analysant sa situation institutionnelle spécifique ;
 - ◆ en tenant compte de ses caractéristiques individuelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et la concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR DE
LA SANTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE :82 30 02 U34 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR DE LA SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences de gestionnaire de ressources humaines d'une équipe de travail, en relation avec le contexte organisationnel du secteur de la santé, et notamment :

- ◆ en approche psychosociologique d'un groupe en tant qu'unité de travail ;
- ◆ en management d'une équipe de travail, particulièrement lors de situations de formation, d'évaluation, de délégation et de gestion de conflits ;
- ◆ en droit du travail.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent.
- ◆ décrire des principes de base de la dynamique de groupe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier en soins infirmiers, Bachelier accoucheuse, Bachelier ou Grade équivalent de la catégorie paramédicale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Psychosociologie appliquée aux relations de travail	CT	B	54
Management	CT	B	56
Gestion des conflits	CT	B	12
Méthodologie de la formation d'adultes	CT	B	20
Droit du travail	CT	B	18
3.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200

4. PROGRAMME

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

l'étudiant sera capable :

4.1. En psychosociologie appliquée aux relations de travail

- ◆ d'identifier les composantes de la communication en groupe et d'en dégager les enjeux dans le travail d'équipe ;
- ◆ de définir son propre comportement en groupe à l'aide de méthodes pédagogiques (par exemple : jeux de rôle, grilles d'observation, questionnaires,...) ;
- ◆ de définir l'apport de l'analyse systémique dans la compréhension des relations humaines ;
- ◆ d'identifier les mécanismes en jeu dans une réunion et d'en tenir compte comme participant et/ou comme animateur ;
- ◆ de s'interroger sur ce qui se passe, de formuler des hypothèses, de les vérifier et d'agir en fonction de ces vérifications ;
- ◆ d'identifier les propriétés et les avantages d'une communication assertive ou d'affirmation de soi par rapport à d'autres modes de communication ;
- ◆ d'identifier les droits de la personne, les émotions et les modes d'expression de celles-ci tant chez soi que chez les partenaires de travail lors de l'analyse de situations vécues ;
- ◆ d'analyser avec l'aide de grilles de lecture psychologique les caractéristiques du mode de fonctionnement de chacun dans un rôle de cadre ou de gestionnaire d'équipe et de son impact sur autrui ;
- ◆ de déterminer et de mettre en place certains comportements destinés à mieux gérer les relations avec les partenaires de travail.

4.2. En Management

- ◆ de définir les conceptions contemporaines du management ;
- ◆ de décrire la démarche managériale de manière générale et de l'appliquer de manière théorique au secteur des soins de santé ;
- ◆ d'analyser une situation de travail à partir d'outils conceptuels et notamment :
 - ◆ la différence entre management des ressources humaines et management humain,
 - ◆ les conditions de la performance individuelle au travail,
 - ◆ les conditions de la performance des groupes de travail,

- ◆ les conceptions et styles de leadership appliqués aux tâches de communication, motivation, évaluation,
- ◆ les besoins du service sur le plan qualitatif ;
- ◆ de dégager des pistes d'action à mettre en œuvre pour faire évoluer favorablement la situation analysée ;
- ◆ de situer et d'investir la fonction de cadre par rapport à la situation de travail ;
- ◆ d'analyser les tâches susceptibles de faire l'objet d'une délégation ;
- ◆ de mettre en œuvre un processus pertinent d'évaluation, de délégation et de contrôle des tâches.

4.3. En gestion des conflits

- ◆ d'analyser et d'établir un diagnostic multidimensionnel des conflits ;
- ◆ d'identifier son mode personnel de résolution des conflits et d'en évaluer l'efficacité à partir de situations vécues.

4.4. En méthodologie de la formation d'adultes

- ◆ d'identifier les profils d'apprentissage et leurs conséquences dans les fonctions de formateur et/ou de tuteur ;
- ◆ d'assurer un encadrement de qualité par la mise en place d'un "coaching" adapté aux différents niveaux d'autonomie des apprenants stagiaires ou jeunes diplômés ;
- ◆ de négocier divers types de contrats dans son rôle de formateur ;
- ◆ d'identifier les différentes étapes d'un processus de formation ;
- ◆ de différencier besoin et demande de formation ;
- ◆ d'analyser un besoin de formation ;
- ◆ de formuler des objectifs et des buts dans le domaine de la formation d'adultes.

4.5. En droit du travail

- ◆ d'identifier les problèmes juridiques liés aux relations du travail ;
- ◆ d'explicitier les principaux aspects du droit du travail notamment :
 - ◆ le contrat de travail,
 - ◆ les relations individuelles et collectives de travail,
 - ◆ les conditions de travail,
 - ◆ les droits et devoirs des partenaires en situation de travail,
 - ◆

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ d'une ou plusieurs situation(s) de relations de travail liée à la fonction de cadre de santé,

- ◆ d'analyser et d'évaluer à l'aide d'outils conceptuels adéquats ainsi que de dégager et de justifier des pistes prioritaires d'actions à mettre en œuvre en ce qui concerne:
 - ◆ les caractéristiques des comportements des personnes et des groupes en contexte organisationnel,
 - ◆ les conditions d'un encadrement de qualité des partenaires de travail en vue de soutenir le développement des compétences professionnelles de chacun,
 - ◆ les besoins de formation,
 - ◆ la démarche managériale (performance, style de leadership, délégation, motivation...),
 - ◆ les conditions de travail au sein d'une unité de soins (conflits...);
- ◆ d'identifier les notions juridiques spécifiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES EN
INSTITUTION DE SANTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE :82 30 03 U34 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES EN INSTITUTION DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de développer des compétences en gestion d'une structure de soins de santé, et plus particulièrement :

- ◆ de faire référence aux principes généraux d'économie permettant la compréhension de la gestion d'entités institutionnelles ;
- ◆ d'appliquer les concepts théoriques de gestion opérationnelle et financière au contexte particulier d'une structure de soins ;
- ◆ de repérer l'outil informatique utilisé ou à utiliser dans le cadre de l'organisation et la conception de structures de soins et d'en déterminer la pertinence.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent ;
- ◆ utiliser les fonctions informatiques de base d'un traitement de texte et d'un tableur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier en soins infirmiers, Bachelier accoucheuse, Bachelier ou Grade équivalent de la catégorie paramédicale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Organisation des institutions de soins	CT	B	8
Analyse comptable, financière et budgétaire d'une structure de soins	CT	B	38
Gestion opérationnelle en structure de soins	CT	B	12
Laboratoire : Gestion et utilisation informatique en structure de soins	CT	S	30
3.2. Part d'autonomie		P	22
Total des périodes			110

4. PROGRAMME

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

l'étudiant sera capable :

4.1. En organisation des institutions de soins

- ◆ d'identifier les caractéristiques de gestion d'une structure de soins de santé ;
- ◆ de justifier les modes de gestion et d'organisation en comparant la situation réelle et les normes imposées en la matière ;
- ◆ de sélectionner dans la littérature des exemples d'organisation du travail en milieu hospitalier ou médico-social.

4.2. En analyse comptable, financière et budgétaire d'une structure de soins

- ◆ de définir les principes généraux de comptabilité en vue de pouvoir analyser des documents comptables utilisés dans la gestion d'unités de travail ;
- ◆ d'expliquer les termes couramment utilisés dans la gestion comptable d'une unité de travail ;
- ◆ d'identifier les documents comptables et d'analyse financière permettant de dégager les informations indispensables pour la compréhension des options de gestion de l'institution ;
- ◆ de lire et d'analyser les documents comptables et budgétaires en utilisant les concepts de base de la comptabilité et de l'analyse financière :
 - ◆ le bilan comptable,
 - ◆ les comptes de résultats,
 - ◆ le budget prévisionnel ;
- ◆ de transposer le résultat de l'analyse en informations opérationnelles ;
- ◆ d'analyser et d'explicitier des documents se rapportant à la gestion d'une structure de soins ;
- ◆ d'établir à partir d'une dotation budgétaire, une proposition d'utilisation et de répartition des ressources disponibles ;
- ◆ de rédiger un rapport succinct sur l'utilisation des ressources en précisant le résultat de l'exercice.

4.3. En gestion opérationnelle en structure de soins

- ◆ de rechercher dans la littérature des expériences de gestion d'une structure de soins et d'en dégager les avantages ou inconvénients spécifiques ;
- ◆ de concevoir ou d'adapter des outils de gestion à celle d'une structure de soins, afin de les rendre opérationnels et réalistes ;
- ◆ d'analyser de manière globale et concrète des situations de gestion telles que :
 - ◆ la gestion des horaires de travail du personnel,
 - ◆ la gestion des soins,
 - ◆ la gestion des stocks,
 - ◆ la gestion du matériel.

4.5. En laboratoire : Gestion et utilisation informatique en structure de soins

- ◆ d'identifier et d'explicitier des applications de l'outil informatique en unité de soins ;
- ◆ de dégager les avantages et les éventuels inconvénients de l'utilisation d'un tel outil ;
- ◆ d'utiliser des logiciels adaptés aux spécificités de la gestion d'une unité de soins ou à la prise en charge des patients.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ d'identifier les caractéristiques de gestion, d'organisation et de fonctionnement d'une structure d'un secteur de soins de santé et de les confronter aux normes, contraintes et ressources imposées dans le secteur ;
- ◆ d'expliquer et d'analyser les documents comptables d'une structure d'un secteur de soins de santé à la lumière des notions théoriques (vocabulaire, principes de base et mécanismes) de comptabilité, d'analyse financière ;
- ◆ d'établir pour une unité de soins déterminée, une proposition de budget en fonction des besoins, basée sur des indicateurs fiables ;
- ◆ de prévoir les modalités d'évaluation des moyens affectés à l'unité ;
- ◆ d'analyser une situation concrète liée à la gestion d'une unité de soins à l'aide d'outils de gestion existants ou élaborés ;
- ◆ de rapporter de manière critique une expérience d'utilisation de l'outil informatique dans la gestion ou le fonctionnement d'une unité de soins, et de proposer de nouvelles pistes d'action en cas de problèmes identifiés ;
- ◆ de transmettre un message clair à propos d'une problématique informatique professionnelle en vue d'une résolution.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,

- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière à l'exception du « Laboratoire : Gestion et utilisation informatique en structure de soins » pour lequel il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INTERFACE EN SOINS DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE :82 30 04 U34 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INTERFACE EN SOINS DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer les institutions de santé au sein du système politique de santé belge ;
- ◆ d'utiliser la recherche, avec un esprit critique, comme moyen de progression dans la gestion d'une équipe ou d'un service de santé ;
- ◆ de sélectionner et d'utiliser adéquatement des outils de communication à destination de l'intra et/ou de l'extra institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent ;
- ◆ utiliser les fonctions informatiques de base d'un traitement de texte et d'un tableur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier en soins infirmiers, Bachelier accoucheuse, Bachelier ou Grade équivalent de la catégorie paramédicale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Politique et économie du système de santé	CT	B	24
Statistiques appliquées au secteur de la santé	CT	B	30
Méthodologie de la recherche appliquée au secteur de la santé	CT	B	40
Principes de gestion de l'information et de changements	CT	B	28
Laboratoire de communication	CT	S	22
3.2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

l'étudiant sera capable :

4.1. En politique et économie du système de santé

- ◆ de décrire les différents niveaux de pouvoir belges et leurs compétences respectives en matière de soins de santé ;
- ◆ de situer les différents types d'institutions de santé au sein de la politique générale de la santé en Belgique ;
- ◆ de définir les missions spécifiques des différents secteurs de soins de santé ;
- ◆ d'illustrer à l'aide de situations concrètes les cadres normatifs des différents secteurs des soins de santé et leurs répercussions sur l'organisation des institutions ;
- ◆ d'expliciter les différentes branches de la sécurité sociale en précisant leurs impacts sur la politique de santé ainsi que sur le milieu professionnel ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les problématiques économiques et sociales relatives au secteur des soins, y compris le système de sécurité sociale dans le contexte général d'une politique sociale et sanitaire.

4.2. En statistiques appliquées au secteur de la santé

Pour des situations relatives au secteur de la santé, au départ de différents outils statistiques (tableaux, graphiques,...),

- ◆ de décrire et de distinguer les paramètres (moyenne, médiane, écart-type,...), les techniques d'échantillonnage et les outils statistiques de base (tests, estimation,...) ;
- ◆ de lire et d'extraire les données statistiques probantes ;
- ◆ de présenter, d'organiser et d'interpréter des données probantes en mettant en œuvre des outils statistiques de base ;
- ◆ de repérer les traitements statistiques mis en œuvre dans différentes publications et d'en identifier les limites scientifiques.

4.3. En méthodologie de la recherche appliquée au secteur de la santé

- ◆ de définir les différents types de recherche et leur but ;

- ◆ d'expliquer les différentes notions relatives à la réalisation d'une recherche dans le domaine de soins et de la santé ;
- ◆ de décrire les différentes étapes du processus méthodologique de la recherche ;
- ◆ de consulter de manière critique la littérature professionnelle en vue de constituer une bibliographie utilisable lors d'un travail de recherche ;
- ◆ de mener une recherche bibliographique sur une problématique professionnelle en utilisant les règles méthodologiques et les normes en vigueur pour la présentation des sources ;
- ◆ de formuler et évaluer une question de recherche à partir de l'analyse d'une problématique professionnelle.

4.4. En principes de gestion de l'information et de changements

- ◆ d'identifier et d'utiliser les moyens adéquats de gestion de l'information (supports informatiques, réunions, groupe de travail,...) ;
- ◆ de discriminer parmi les informations fournies celles qui sont pertinentes et celles qui relèvent du bruit informationnel ;
- ◆ de synthétiser les informations professionnelles en vue de les communiquer ;
- ◆ de communiquer de manière efficace des contenus informatifs en utilisant les canaux adéquats ;
- ◆ de décrire les étapes du processus de changement et les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les facteurs et les enjeux de la résistance au changement ;
- ◆ de décrire et proposer des moyens d'action (l'écoute, la facilitation, la créativité,...) face à la gestion du changement, y compris par l'intervision.

4.5. En laboratoire de communication

- ◆ de reconnaître et de choisir les différentes méthodes de communication orale en fonction de l'objectif poursuivi ;
- ◆ d'élaborer et d'utiliser des supports adaptés à une communication orale ;
- ◆ d'utiliser un traitement de texte, un tableur et un logiciel de présentation dans le cadre de la rédaction d'un travail personnel.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ d'une situation professionnelle identifiée par l'étudiant, en vue d'un changement et en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ d'identifier et de situer la problématique dans ses aspects socio-politico-économiques en référence au système de santé ;
- ◆ de l'analyser en utilisant les données probantes issues de la recherche scientifique (littérature, statistiques,...) ;
- ◆ de formuler une question de recherche en lien avec la problématique ;
- ◆ de présenter les résultats d'une recherche bibliographique en lien avec la problématique ;
- ◆ de proposer un plan de recherche en lien avec le projet particulier ;

- ◆ de communiquer par écrit et oralement, en utilisant les supports informatiques adéquats, une synthèse de son projet et de sa démarche de recherche.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière à l'exception du « Laboratoire de communication » pour lequel il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

COORDINATION DES SOINS DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE :82 30 05 U34 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

COORDINATION DES SOINS DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer, par l'étude de situations professionnelles en institution de soins, des compétences en coordination de soins, et plus particulièrement,

- ◆ à poser un regard critique, déontologique, éthique et prospectif sur la gestion et la pratique des soins ;
- ◆ à développer une culture de qualité des soins et à l'inscrire dans un processus de « démarche qualité » ;
- ◆ à proposer une offre en soin de prise en charge de patient négociée avec l'ensemble des acteurs impliqués.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier en soins infirmiers, Bachelier accoucheuse, Bachelier ou Grade équivalent de la catégorie paramédicale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Ethique et déontologie	CT	B	30
Développement de la qualité des soins	CT	B	44
Coordination des soins	CT	B	38
3.2. Part d'autonomie		P	28
Total des périodes			140

4. PROGRAMME

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

l'étudiant sera capable :

4.1. En éthique et déontologie

- ◆ d'identifier l'ensemble des principes déontologiques découlant :
 - ◆ des dispositions légales et règlementaires des professions du secteur des soins de santé,
 - ◆ des usages professionnels ;
- ◆ d'expliquer les droits, devoirs et responsabilités des professionnels de la santé ;
- ◆ de s'approprier des repères à la fois théoriques et pratiques concernant l'éthique des soins de santé, y compris la bioéthique ;
- ◆ d'analyser des cas cliniques posant des difficultés éthiques et/ ou déontologiques.

4.2. En développement de la qualité des soins

- ◆ d'identifier les exigences contextuelles et méthodologiques inhérentes au processus d'évaluation de la qualité des soins ;
 - ◆ d'explorer et d'analyser (avantages et limites) différents instruments d'évaluation de la qualité des soins ;
 - ◆ d'intégrer l'évaluation de la qualité des soins dans une « démarche qualité » ;
 - ◆ de clarifier l'accompagnement « technique » et « relationnel » à mettre en œuvre pour maintenir et/ou améliorer la qualité des soins ;
 - ◆ de s'interroger sur les représentations qu'on peut avoir de la qualité des soins ;
- face à un projet d'équipe visant l'amélioration de la qualité des soins,*
- ◆ d'identifier les différentes étapes de la démarche d'amélioration de la qualité ;
 - ◆ de décrire et d'analyser les outils d'une gestion participative du projet ;
 - ◆ de situer et d'analyser le rôle du cadre dans le déroulement d'un tel projet ;
 - ◆ d'évaluer le processus qualité mis en place.

4.3. En coordination des soins

en vue de coordonner et d'assurer la continuité des soins,

- ◆ d'identifier les fonctions des différents intervenants et d'en préciser les limites ;

- ◆ d'identifier les fonctions et obligations du coordinateur de la gestion des soins, en référence au cadre législatif ;
- ◆ de décrire les modèles et outils de gestion de soins ainsi que leurs avantages dans le contexte actuel des soins de santé ;
- ◆ d'identifier les valeurs sous-jacentes aux différents modèles présentés ;
- ◆ de justifier le choix d'un modèle de soins sur base des différents modèles proposés ;
- ◆ de négocier une offre en soins dans le cadre d'une prise en charge globale de patient qui tient compte des différentes parties prenantes (approche systémique,...) et en utilisant les techniques de négociation appropriées (écoute active, empathie, ...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ d'identifier et de situer le rôle du cadre dans l'amélioration de la qualité des soins du service ;
- ◆ de justifier un positionnement éthique et déontologique directement lié à sa fonction de coordinateur de soins ;
- ◆ d'identifier, en utilisant des outils d'évaluation de la qualité, la problématique concernée ;
- ◆ de proposer et justifier des méthodes et des pistes d'amélioration de la qualité de soins en tenant compte de la concertation avec les différentes parties prenantes ;
- ◆ de proposer une offre en soins négociée et coordonnée autour d'une démarche globale de prise en charge de patient.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

STAGE : SPECIALISATION DE CADRE DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE :82 30 06 U34 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

STAGE : SPECIALISATION DE CADRE DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de récolter et d'analyser des informations pertinentes en lien avec une problématique pouvant être traitée dans l'épreuve intégrée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent ;
- ◆ utiliser les fonctions informatiques de base d'un traitement de texte et d'un tableur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier en soins infirmiers, Bachelier accoucheuse, Bachelier ou Grade équivalent de la catégorie paramédicale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U
Z

3.1. Etudiant : 40 périodes

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage : « Spécialisation de Cadre de santé »	CT	I	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

Dans le cadre de son insertion dans un service hospitalier ou de soins,

- ◆ d'élaborer et de négocier un contrat (entre lui et la personne de référence sur son lieu de stage) stipulant une problématique de son choix pouvant être exploitée lors de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de mener une observation du contexte (humain, organisationnel, matériel, financier et normatif) de la problématique choisie ;
- ◆ d'identifier des personnes ressources avec lesquelles collaborer pour récolter des informations pertinentes sur la problématique choisie ;
- ◆ de s'interroger à propos des raisons des écarts entre les théories étudiées (qui concernent la coordination des soins, la gestion des ressources humaines et matérielles et l'interface) et les pratiques observées dans la problématique choisie.

4.2. Programme pour le chargé de cours

- ◆ de superviser la préparation du stage et l'élaboration du contrat ;
- ◆ de superviser par l'évaluation continue l'atteinte des objectifs du stage.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable dans un rapport écrit :

Dans le cadre de son insertion dans un service hospitalier ou de soins,

- ◆ de présenter l'apport des observations de la problématique choisie ;
- ◆ de présenter le questionnement suscité par la confrontation des théories et des pratiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,

- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« SPECIALISATION DE CADRE DE SANTE »
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE: 82 30 00 U34 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : « SPECIALISATION DE CADRE DE SANTE »

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise :

- ◆ à vérifier que l'étudiant a intégré les compétences relatives aux fonctions décrites dans le profil professionnel du « Cadre de santé » à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail de fin d'études dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l'établissement ;
- ◆ à démontrer la capacité de l'étudiant de traiter de façon autonome un sujet interpellant professionnellement et ce en projet avec une équipe.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 100 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : spécialisation de Cadre de santé	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : spécialisation de Cadre de santé	CT	I	4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

- ◆ de négocier avec le chargé de cours, le sujet en justifiant son choix en rapport avec une problématique vécue et les objectifs qu'il poursuit ;
- ◆ d'élaborer un travail scientifique traitant d'une problématique particulière au cadre de santé, lequel devra comporter :
 - ◆ la description d'une situation problématique dans son contexte institutionnel et d'équipe,
 - ◆ une question de recherche,
 - ◆ une recherche bibliographique dans un ou plusieurs domaines de la fonction de Cadre de santé,
 - ◆ le recueil de données probantes actualisées ainsi que l'analyse des résultats,
 - ◆ un projet d'équipe permettant l'amélioration de l'organisation ou de la qualité des soins ;
- ◆ de participer activement et efficacement aux séances collectives en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives au travail de fin d'études ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche, de la rédaction de son travail selon les consignes données ;
- ◆ de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;
- ◆ d'évaluer, avec le chargé de cours et/ou une personne ressource, la valeur de son travail pour remédier, s'il y a lieu, aux lacunes autant sur le plan du contenu que des techniques développées ;
- ◆ de préparer judicieusement la défense orale de ce travail pour mettre en valeur :
 - ◆ les démarches propres à l'exercice de la profession,
 - ◆ sa maîtrise des connaissances et des techniques propres au sujet traité,
 - ◆ sa capacité à prendre en compte les aspects législatif, politico-économique, éthique et déontologique de la profession,
 - ◆ les démarches effectuées pour confronter les résultats de ses recherches avec les réalités de la profession.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours, *au travers de séances collectives ou individuelles* :

- ◆ établit un cadre précis de consignes pour la réalisation du travail écrit ;
- ◆ communique aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives du travail de fin d'études et les critères d'évaluation ;
- ◆ guide l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail d'épreuve intégrée ;
- ◆ avale le projet de travail ;
- ◆ assure le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ favorise un positionnement professionnel spécifique ;

- ◆ vérifie l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail de fin d'études ;
- ◆ réoriente le travail en cas de besoin.

5. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION

La capitalisation des attestations de réussite des unités de formation ne peut être obtenue que par un candidat titulaire d'un grade de bachelier ou d'un grade équivalent au grade de bachelier, conformément à la législation en vigueur.

6. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir de situations professionnelles relevant du domaine de la fonction de cadre de santé, et en visant au développement de la qualité ainsi qu'aux aspects organisationnels et économiques de l'institution concernée,

- ◆ de réaliser un travail écrit argumenté dont l'objet est le développement d'un projet d'équipe visant l'amélioration de la qualité des soins ou l'organisation d'un service de santé ;
et démontrant ses capacités à :
 - ◆ se positionner face à toutes les dimensions de la fonction de cadre de santé (ressources humaines, ressources matérielles, coordination des soins et interface) en tenant compte du contexte institutionnel, social et économique,
 - ◆ se référer à des outils de gestion des services de santé,
 - ◆ appliquer les principes méthodologiques de la recherche et de la démarche qualité ;
 en respectant les critères de cohérence, de structuration, de style, d'orthographe, d'annotation des références bibliographiques ;
- ◆ de le présenter et de le défendre oralement de manière argumentée ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèle, tant dans l'expression orale qu'écrite,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement,
- ◆ la qualité de la défense orale en tant qu'échanges professionnels avec le jury.

7. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

8. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INTEGRATION DE LA FONCTION DE CADRE DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE :82 30 07 U34 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation

INTEGRATION DE LA FONCTION DE CADRE DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'intégrer les différentes dimensions de la fonction de cadre de santé (ressources humaines, ressources matérielles, interface, coordination des soins) en vue de construire une réflexion rigoureuse et scientifique visant l'amélioration de la gestion d'une unité de soins.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En coordination des soins de santé

- ◆ identifier et situer le rôle du cadre dans l'amélioration de la qualité des soins du service ;
- ◆ justifier un positionnement éthique et déontologique directement lié à sa fonction de coordinateur de soins ;
- ◆ identifier, en utilisant des outils d'évaluation de la qualité, la problématique concernée ;
- ◆ proposer et justifier des méthodes et des pistes d'amélioration de la qualité de soins en tenant compte de la concertation avec les différentes parties prenantes ;
- ◆ proposer une offre en soins négociée et coordonnée autour d'une démarche globale de prise en charge de patient.

En gestion des ressources humaines du secteur de la santé

- ◆ analyser et évaluer à l'aide d'outils conceptuels adéquats et dégager et justifier des pistes prioritaires d'actions à mettre en œuvre en ce qui concerne:
 - ◆ les caractéristiques des comportements des personnes et des groupes en contexte organisationnel,
 - ◆ les conditions d'un encadrement de qualité des partenaires de travail en vue de soutenir le développement des compétences professionnelles de chacun,
 - ◆ les besoins de formation,

- ◆ la démarche managériale (performance, style de leadership, délégation, motivation,...),
- ◆ les conditions de travail au sein d'une unité de soins (conflits,...),
- ◆ les principes juridiques spécifiques.

En gestion des ressources matérielles en institution de santé

- ◆ identifier les caractéristiques de gestion, d'organisation et de fonctionnement d'une structure d'un secteur de soins de santé et les confronter aux normes, contraintes et ressources imposées dans le secteur ;
- ◆ expliquer et analyser les documents comptables d'une structure d'un secteur de soins de santé à la lumière des notions théoriques (vocabulaire, principes de base et mécanismes) de comptabilité, d'analyse financière ;
- ◆ établir pour une unité de soins déterminée, une proposition de budget en fonction des besoins, basée sur des indicateurs fiables ;
- ◆ prévoir les modalités de contrôle et d'évaluation des moyens affectés à l'unité ;
- ◆ analyser une situation concrète liée à la gestion d'une unité de soins à l'aide d'outils de gestion existants ou élaborés ;
- ◆ rapporter de manière critique une expérience d'utilisation de l'outil informatique dans la gestion ou le fonctionnement d'une unité de soins, et proposer de nouvelles pistes d'action en cas de problèmes identifiés ;
- ◆ transmettre un message clair à propos d'une problématique informatique professionnelle en vue d'une résolution.

En interface en soins de santé

- ◆ identifier et situer la problématique dans ses aspects socio-politico-économiques en référence au système de santé ;
- ◆ l'analyser en utilisant les données probantes issues de la recherche scientifique (littérature, statistiques,...) ;
- ◆ formuler une question de recherche en lien avec la problématique ;
- ◆ présenter les résultats d'une recherche bibliographique en lien avec la problématique ;
- ◆ proposer un plan de recherche en lien avec le projet particulier ;
- ◆ communiquer par écrit et oralement, en utilisant les supports informatiques adéquats, une synthèse de son projet et de sa démarche de recherche.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Coordination des soins de santé », code N° 82 30 05 U34 D1 « Gestion des ressources humaines du secteur de la santé » code N° 82 30 02 U34 D1, « Gestion des ressources matérielles en institution de santé » code N° 82 30 03 U34 D1, « Interface en soins de santé » code N° 82 30 04 U34 D1, classées dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie de la recherche appliquée aux soins de santé	CT	F	40
Projet d'équipe	CT	B	24
Séminaire d'intégration – Cadre de santé	CT	F	16
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. En Méthodologie de la recherche appliquée aux soins de santé

au départ d'un plan de recherche en lien avec un projet particulier,

- ◆ de préparer et évaluer les outils qui permettent la mise en pratique du plan de recherche ;
- ◆ d'identifier et utiliser les méthodes adéquates d'analyse et d'interprétation des données recueillies ;
- ◆ de décrire la méthodologie de rédaction d'un travail de recherche ;
- ◆ de construire une présentation orale d'un travail de recherche sur base de critères donnés ;
- ◆ de construire une argumentation pertinente en réponse à des questions posées par rapport à un travail de recherche.

4.2. En projet d'équipe

- ◆ d'identifier les fonctions, les rôles et les interdépendances entre les membres d'une équipe d'une unité de soins et du département infirmier ;
- ◆ d'identifier les compétences, les règles d'organisation et les responsabilités requises pour que la coopération entre les membres d'une équipe de travail soit efficace ;
- ◆ de relever les obstacles potentiels au travail en équipe ;
- ◆ d'établir des critères d'évaluation et/ou d'utiliser les procédures existantes d'évaluation d'un travail en équipe au sein d'une unité de soins.

4.3. En séminaire d'intégration – Cadre de santé

au départ de situations problématiques, pouvant être amenées par un tiers, en rapport avec la fonction de cadre ;

- ◆ d'identifier les éléments relevant des ressources humaines, des ressources matérielles, de l'interface et de la coordination des soins sur lesquels une action est envisageable en vue d'amélioration ;
- ◆ de proposer des changements intégrant toutes les dimensions de la fonction du cadre de santé ;
- ◆ d'analyser la faisabilité et la pertinence des solutions proposées dans le cadre d'un projet d'équipe.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ de rédiger son projet de recherche en décrivant les outils et les méthodes utilisées ;
- ◆ de présenter oralement et d'argumenter son projet de recherche devant ses pairs ;
- ◆ de porter un regard critique sur un projet d'équipe en tenant compte de l'intégration des rôles de la fonction de cadre de santé : gestion des ressources humaines, gestion des ressources matérielles, coordination des soins et interface ;
- ◆ de déterminer les compétences que la fonction de cadre requiert dans l'organisation et l'évaluation du travail en équipe pluridisciplinaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.